

MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE
(DOMEX)



SPORTIFS ET ANIMATEURS SPORTIFS



QUESTION MSY

23 320 personnes exercent ce métier, soit **0,7 %** des emplois de la région en 2020

	Sportifs et animateurs sportifs	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif augmente entre 2008 et 2020	+ 43 %	+ 7 %	26 sur 225
Au regard des actifs en emploi dans l'ensemble des métiers			
La part des femmes est moins importante	32 %	48 %	113 sur 225
La part des moins de 25 ans est plus importante	15 %	9 %	45 sur 225
La part des séniors est moins importante	23 %	30 %	171 sur 225
La part des non diplômés est proche	7 %	12 %	138 sur 225
La part des CAP-BEP est moins importante	11 %	23 %	160 sur 225
La part des non salariés est plus importante	44 %	13 %	34 sur 225
La part des emplois stables est moins importante	79 %	86 %	179 sur 225
Les temps partiels sont plus répandus	33 %	18 %	21 sur 225
Le secteur 'Arts, spectacles et activités récréatives' est 28,4 fois plus représenté en tant qu'employeur que pour l'ensemble des métiers et son poids dans l'emploi est de 41 %	41 %	1 %	

4 520 demandeurs d'emploi recherchent un emploi dans ce métier, soit **0,8 %** de l'ensemble des demandeurs d'emploi

	Sportifs et animateurs sportifs	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif augmente entre 2017 et 2022	+ 4 %	- 8 %	66 sur 208
Au regard des demandeurs d'emploi dans l'ensemble des métiers			
La part des femmes est moins importante	32 %	52 %	114 sur 208
La part des demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) est moins importante	38 %	44 %	146 sur 208
La part des moins de 25 ans est plus importante	18 %	12 %	37 sur 208
La part des 50 ans et plus est moins importante	13 %	27 %	193 sur 208
La part des non diplômés est moins importante	4 %	14 %	146 sur 208
La part des CAP-BEP est moins importante	8 %	30 %	153 sur 208
La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est moins importante	3 %	9 %	176 sur 208
La part des bénéficiaires du RSA est moins importante	10 %	16 %	154 sur 208

Lorsque le métier est qualifié de «proche» ou «équivalent» à l'ensemble des métiers, cela signifie que l'écart est inférieur à 5 %.

Source : Insee - RP au lieu de résidence, Pôle emploi, Dares - Statistiques du marché du travail (STMT).